



Economie

- Le budget 2015
- L'écotaxe poids lourds
- Le scandale fiscal "Lux..."
- Les prochains krachs
- Travail du dimanche
- Les nouveaux modes d...

Economie

PARIS

La fronde des médias contre le CSA souligne les limites de sa régulation

Par AFP, publié le 18/02/2015 à 17:49, mis à jour à 17:49

Paris - La fronde sans précédent des radios et télés sanctionnées après leur couverture des attentats parisiens par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) met en lumière le rôle inadapté du gendarme de l'audiovisuel à l'heure d'internet et des réseaux sociaux.

0



Olivier Schrameck, président du CSA, le 13 janvier 2015 à Paris
afp.com/Eric Piermont

Créé par la loi du 17 janvier 1989, le CSA est une autorité administrative indépendante qui vérifie la bonne application de la loi du 30 septembre 1986.

Cette dernière porte notamment sur "la rigueur dans le traitement de l'information", "l'attribution des fréquences aux opérateurs de télévision et de radio" ou "le respect de la dignité de la personne humaine".

"Même si elle a été modifiée plusieurs fois, c'est une loi qui est totalement obsolète!" estime l'historien de la presse Patrick Eveno.

"Le CSA ne tient ses prérogatives que du fait qu'il attribue les fréquences pour les radios et les télévisions", rappelle-t-il à l'AFP. "Il peut aller jusqu'à retirer l'autorisation d'émettre. C'est une arme atomique qu'il n'a jamais employée."

Le plus souvent, le CSA admoneste les radios et les télévisions, avec la menace d'amendes ou d'autres sanctions en cas de récidive, comme après les prises d'otages de janvier à Paris.

Après avoir analysé 500 heures de programmes, l'institution a adressé à 16 médias 36 avertissements pour avoir, pendant leurs directs, révélé des informations sensibles, susceptibles de mettre en péril la vie des otages.

Assurance vie 4,00%

Avec LesMonsieurs.Com



Contrats à plus de 3,50%

Découvrez une sélection des contrats les plus performants de France.

J'en profite

Suivez L'Express

Sur Facebook

J'aime Arthur des Garets, Be Alb Cheval et 1 052 91 autres personnes aim ça.



Toute l'actualité à la Une

- 09h37 VIDEO. Oscars: Birdman, une mise en abyme vertigineuse
- 09h29 "Les Boko Haram sont arrivés et ils tiraient sur tous ceux qu'ils voyaient"
- 09h15 Anna Christie: fatal excès de pathos
- 09h12 Retravailler à la retraite, mode d'emploi

1/5

Abonnez-vous à L'Expansion



Lire L'Expansion sur papier, web, mobile et tablette

J'achète ce numéro

Je m'abonne

Annulez vos impôts !

Finansemble.fr

DEFISCALISATOR

"Annulez votre impôt sur le revenu"

J'en profite !

Simulez l'ensemble des dispositifs de défiscalisation !

Faites une estimation de votre prochain impôt sur le revenu et découvrez nos propositions pour réduire

Mercredi, dans une lettre ouverte, la quinzaine de radios et télévisions tancées par le CSA ont estimé que l'information était "menacée" par ces sanctions.

Parmi les arguments mis en avant, le "deux poids, deux mesures" entre l'audiovisuel, régulé par le CSA, et les autres: journaux, internet et les réseaux sociaux.

Or, le CSA, qui dit n'avoir fait qu'appliquer la loi, ne peut pas intervenir sur les journaux et leur émanation sur internet, qui dépendent, eux, de la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

- 'Grandeur et les servitudes' des journalistes -

Depuis son arrivée en janvier 2013, le président du CSA Olivier Schrameck, plaide à longueur de rapport et d'intervention, pour un élargissement des attributions de l'institution.

Si elle dit ne pas vouloir être le "gendarme de l'internet", la haute autorité souhaiterait se pencher sur les services audiovisuels numériques, tels que YouTube et Dailymotion, sur la base du volontariat et d'une autorégulation, à travers des chartes et des labels.

Dans ce but, Olivier Schrameck tente à la tête de l'ERGA, le groupe des régulateurs européens de l'audiovisuel, de coordonner la réponse aux nouvelles plateformes de diffusion comme Netflix.

Isabelle Wekstein, avocate spécialisée dans le droit de la presse, ne voit pas "ce que le CSA fera de plus la prochaine fois. Il n'y a pas lieu de renforcer ses pouvoirs", estime-t-elle.

"Le problème général est plus celui des auteurs de propos racistes ou antisémites, d'incitation à la haine raciale sur le net où l'anonymat favorise la libération de la parole et une absence totale de responsabilité sans possibilité d'appliquer les textes répressifs qui existent et sont suffisamment bien rédigés" pour la presse, ajoute-t-elle.

Elle plaide plutôt pour des mesures techniques plus efficaces afin de limiter l'accès à certains contenus et d'identifier les auteurs.

De son côté, Fabrice Lorvo, autre avocat qui intervient dans le droit des médias, se dit "choqué" par la réaction des radios et télévisions, qu'il estime "disproportionnée".

"Il y a une vision de l'information en continu qui consiste à tout montrer tout de suite. Je pense que cela peut être dangereux notamment lorsque cela perturbe le travail de la police et que cela peut mettre la vie des otages en danger", insiste Me Lorvo, qui souligne "la grandeur et les servitudes du métier de journaliste".

"Même s'ils doivent être responsables, le rôle des médias n'est pas de sauvegarder l'ordre public, c'est de raconter la vraie vie" rétorque l'historien Patrick Eveno.

Pour lui, la déontologie journalistique ne relève pas du CSA mais d'un organisme autonome et tripartite (journalistes, médias, public), l'Observatoire de la déontologie de l'information, qu'il a lancé en 2012.

Sur Twitter

Suivre 743K abonnés

Et aussi :

Préférence de marque

La parole d'expert digital, physique : vers une synergie des canaux de communication



Immédiateté, souplesse: les nouveaux médias digitaux ont fait la preuve de leur intérêt pour les annonceurs.

[En savoir plus](#)

vos impôts

L'Express

google.com/+L-Express

A vous de commenter, critiquer et partager chaque jour une sélection d'infos!



Suivre

+1

+ 100 181

Les + lus Economie

1. Grèce: après le compromis, la course contre la montre du gouvernement de Tsipras 10
2. Licenciement économique: six mesures de la loi Macron qui ont pu vous échapper 0
3. Yanis Varoufakis, le "marxiste erratique" qui fait enrager l'Allemagne 7
4. Retraites complémentaires Agirc-Arrco : 8 clés pour comprendre ce qui se trame 19
5. Quand Gilbert Collard dégage la liste des économistes du "Blog de Brigitte" 9

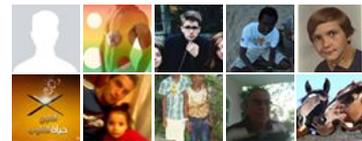
Retrouvez-nous sur Facebook



LExpansion.com

J'aime Vous aimez.

Vous et 12 999 autres personnes aimez LExpansion.com.



Module social Facebook

Les + commentés Economie

1. Crédit lyonnais: la cour d'appel de Paris annule l'arbitrage favorable à Bernard Tapie 40
2. Egypte: le contrat pour la vente de 24 avions Rafale signé au Caire 28
3. Inflation négative en janvier pour la première fois depuis 2009 26
4. Grèce: la zone euro prolonge son aide financière sous conditions 25
5. Loi Macron: Manuel Valls utilise le 49-3 pour passer en force 24

Vidéo

avec CNN

En images

Recommander 4 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.

0

Réagir



Les atouts des résidences services

TÉLÉCHARGEZ

Nous vous recommandons